

REFERENTIEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT 2021

Sélection

Ingénierie de la formation aide-soignante



EVOLUTION DU METIER



Définition du métier et les missions associées : profession valorisée

*« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne **dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.** »*

- **NIVEAU 4 (niveau BAC)**
- **Catégorie B de la Fonction Publique**

REFERENTIEL D'ACTIVITE

TROIS MISSIONS REFLÉTANT LA SPÉCIFICITÉ DU MÉTIER SONT AINSI DÉFINIES :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

LA SELECTION

Arrêté du 12 avril 2021

SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE

- ACCES SANS CONDITION DE DIPLOME PAR DIFFERENTES VOIES
 - Formation initiale
 - Formation professionnelle continue
 - VAE partielle ou totale
 - Apprentissage (sur le site de Feurs)
- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats

Modalités de sélection :

Apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat selon des critères nationaux (arrêté 7 avril 2020)

Jury de sélection

- Aide-soignant en activité ou ayant cessé son activité depuis moins d'un an
- Formateur IDE ou cadre de santé en Institut paramédical

Dossier

- un dossier auprès de l'institut de formation choisi
- Ou un seul dossier lorsqu'il y a groupement
- Composition réglementaire

Entretien

- 15 à 20 minutes
- Apprécie les qualités humaines et relationnelles
- Évalue son projet professionnel
- Peut être réalisé à distance

Modalités particulières liées à la crise sanitaire

- *L'arrêté du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 juin 2021 et au regard des mesures gouvernementales et au regard du texte du 5 février 2021*

les épreuves orales sont supprimées pour la rentrée 2021

Composition du dossier de sélection

Pour tous

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae

Pour tous au
choix

- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat,
 - Soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
 - Soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

Ce document n'excède pas deux pages.

Composition du dossier

En
fonction
du
candidat

- Copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- Titre de séjour valide
- Preuve du niveau de français : B2 ou autres documents prouvant la maîtrise du français oral
- Justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- Demande d'aménagement en cas de personne en situation de handicap

Formation partielle :

Les titres et les certifications professionnelles conduisant à des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation dans les certifications sont réglementaires.

QUI ?

DEAP 2006 (niveau 3) et DEAP 2021 (niveau 4)

BAC PRO ASSP ET SAPAT (2011 niveau 4)

Titre professionnel ADVF (niveau 3)

Titre professionnel ASMS (niveau 3)

DEAES 2021ou DEAES 2016 (niveau 3)

ARM 2019 (niveau 4)

AMBULANCIER 2006 (niveau 3)

COMMENT ?

Choix après l'admission

Allègement de formation

Dispense de scolarité

Parcours individualisé

A l'appréciation du directeur en accord avec ARS

Permettant l'accueil de groupes d'apprenants de niveau homogène selon un calendrier de certification adapté

Cursus mis en place peuvent débuter à tout moment de l'année

Cas particuliers : dispense des épreuves de sélection standards

Apprentissage

Sélection entretien avec employeur

Sollicitation de l'IFAS de leur choix habilité/apprentissage

Admission directe selon un dossier

Contrat d'apprentissage obligatoire

les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service

Ancienneté cumulée privé/public d'au moins un an

Ancienneté de 6 mois s'ils ont effectué la formation de 70 heures.

20 % des places sont réservées aux agents et sont redistribuées si non pourvues

Admis direct/directeur

VAE

ACCES POST VAE

HORS CAPACITE D'ACCEUIL

Jury d'admission

- **Les instituts de formation ont la possibilité de se regrouper et un IFAS pilote est désigné pour l'organisation du jury d'admission.**
- Le directeur de l'institut de formation compose le jury et le préside
- Jury composé d' au moins 10 % des évaluateurs ayant participé à la sélection
- Les membres du jury d'admission peuvent se réunir à distance, **en garantissant leur identification et la confidentialité des débats.**
- Possibilité de faire appel à la liste complémentaire des autres IFAS du même groupement puis de la région
- Informe l'ARS des listes principales et complémentaires
- Recensement possible par ARS des places disponibles

RESULTATS DE LA SELECTION

- Affichage des résultats dans chaque IFAS
- Le candidat est informé personnellement par écrit
- Il dispose d'un délai de **sept jours ouvrés** pour valider son inscription au de-là, il sera considéré comme ayant renoncé à son admission , sa place est réattribuée.
- Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit .
- Un report d'une limite de 2 ans peut être accordé sous condition par le directeur de l'IFAS.

ADMISSION SUBORDONNEE :

- CERTIFICAT MEDICAL PAR MEDECIN AGREE D'APTITUDE
(jour de la rentrée)
- CERTIFICAT MEDICAL JUSTIFIANT DES OBLIGATIONS VACCINALES
(à fournir avant le premier stage)

ORGANISATION DE LA FORMATION



Évolution quantitative et qualitative



770 heures
(22 semaines) de
formation théorique



770 heures (22
semaines) de
formation clinique

1540 heures 44
semaines

5 BLOCS- 11 COMPETENCES -10 MODULES

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- COMPETENCE 1 / MODULE 1
- COMPETENCE 2 / MODULE 2

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- COMPETENCE 3 / MODULE 3
- COMPETENCE 4 / MODULE 4
- COMPETENCE 5 / MODULE 5

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- COMPETENCE 6 / MODULE 6
- COMPETENCE 7 / MODULE 7

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- COMPETENCE 8 /COMPETENCE 9
- MODULE 8

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- COMPETENCE 10 / MODULE 9
- COMPETENCE 11 / MODULE 10

COMPETENCES

- 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

FORMATION CLINIQUE



Quatre périodes en milieu professionnel

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines

4 stages dont au moins 1 auprès des personnes âgées et 1 auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique

- Période D de 7 semaines:

En fin de formation, **période intégrative** en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

PORT FOLIO NATIONAL

A renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

- L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.
- **Réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant**
- Elle s'appuie sur :
 - Les activités réalisées par l'apprenant
 - Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
 - L'observation des activités réalisées par l'apprenant
 - La description des situations par l'apprenant
 - L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
 - L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant
- Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation.**

FORMATION THEORIQUE



• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21 h
• Module 3. Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77 h
• Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182 h dont AFGSU 21 heures
• Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
• Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 9. Traitement des informations	35 h
• Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h



EVALUATION



EVALUATIONS

EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCE

